



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-428 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 9 février 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2026-428 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de tarification des biens, services et activités pour l'exercice financier 2026.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca.

Le règlement numéro 2026-428 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

DONNÉ À LABELLE, LE 10 FÉVRIER 2026

France Bellefleur, CPA
Greffière-trésorière